

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 6-10 novembre 2006**

## **RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

**Point 11 de l'ordre du  
jour**

## **INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2006: AZERBAÏDJAN 10168.1**

**Aide aux personnes déplacées et aux  
autres groupes vulnérables**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2006/11-B/4**  
6 octobre 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODC\*: Mme N. Sabra tél.: 066513-2605

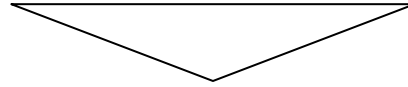
Attachée de liaison principale, ODC: Mme N. Walters tél.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale)



## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note du document intitulé "Intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2006: Azerbaïdjan 10168.1" (WFP/EB.2/2006/11-B/4).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.2/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.

1. Devenu indépendant de l'ancienne Union soviétique en 1991, l'Azerbaïdjan a entrepris sa transition vers une économie de marché. Les problèmes inhérents à cette transition ont été exacerbés par le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie dans la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et aux alentours. Environ 1 million de personnes sont déplacées dans leur propre pays depuis plus de 10 ans à la suite du conflit et des difficultés entraînées par la transition économique. Près de 70 pour cent des personnes déplacées continuent de vivre dans des abris temporaires de fortune, et le chômage —dont la proportion est estimée à plus de 70 pour cent parmi les personnes déplacées en âge de travailler— demeure un problème sérieux.
2. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) a pour but de fournir une aide alimentaire aux personnes déplacées, qui sont tributaires de l'aide de l'État et de l'assistance humanitaire; elle aidera à stabiliser une situation nutritionnelle minimum parmi les personnes déplacées vulnérables et affectées par l'insécurité alimentaire, en particulier les femmes et les enfants. Les activités Vivres au profit de l'éducation tendront à freiner la baisse des taux de scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et contribueront à stabiliser les taux de fréquentation scolaire. Les activités Vivres contre travail, pour leur part, tendront essentiellement à accroître les possibilités d'emploi pour les ménages ruraux touchés par l'insécurité alimentaire.
3. L'IPSR prend en compte les conclusions de l'enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition menée par le PAM en 2005 et est alignée sur les politiques et priorités du Gouvernement. Elle complète les activités du Gouvernement et des différents partenaires en renforçant les programmes actuels d'assistance et d'aide sociale en faveur des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables au sein de la population locale. L'IPSR est alignée sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Azerbaïdjan et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim, à assurer l'éducation primaire universelle et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par l'aide qui doit être apportée aux personnes déplacées vulnérables, aux élèves et aux ménages affectés par l'insécurité alimentaire, l'IPSR est alignée sur les objectifs stratégiques 2, 3 et 4 du PAM.
4. Pendant la phase initiale de l'IPSR, le PAM fournira une aide alimentaire à 130 000 bénéficiaires de 11 districts, dont 70 pour cent de femmes et d'enfants. Les nouveau-nés figurent également parmi les bénéficiaires, comme recommandé dans les conclusions de la visite conjointe effectuée dans le pays du 9 au 15 mai 2005 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM.
5. Le Gouvernement est résolu à fournir une assistance aux personnes déplacées. Les mesures qu'il prend actuellement, par exemple en construisant des logements et en distribuant des terres, ont pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. Le Gouvernement envisage d'entreprendre, avec le soutien de la Banque mondiale, une réforme d'ensemble du système de prestations sociales de manière à englober tous les citoyens du pays, y compris les personnes déplacées.
6. Étant donné ces perspectives prometteuses, le PAM compte que cette IPSR permettra d'assurer un transfert sans heurt au Gouvernement des responsabilités concernant les bénéficiaires actuels du Programme.